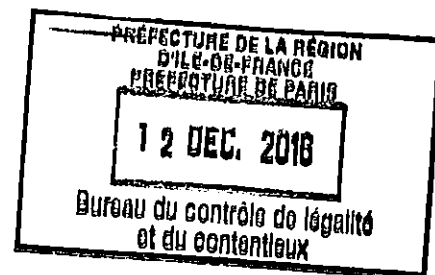




Métropole
du Grand Paris



METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU 25 NOVEMBRE 2016

CM2016/11/04 : INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT, LA SOCIETE DU GRAND PARIS ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

DATE DE LA CONVOCATION : 17 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS : Manuel Aeschlimann (jusqu'à 11h29), Sylvie Altman (jusqu'à 11h25 puis pouvoir donné à Michel Leprêtre), Marie-Hélène Amiable, Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré (jusqu'à 12h57), Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton (jusqu'à 12h30), Françoise Baud (jusqu'à 10h30 puis pouvoir donné à Didier Guillaume), Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, David Belliard, Zacharia Ben Amar, Jacques-Alain Benisti (jusqu'à 12h57), Jean-Didier Berger, Sylvain Berrios (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Gilles Carrez), Jean-Didier Berthault, Patrice Bessac (jusqu'à 12h31), Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Danièle Prémel), Alain-Bernard Boulanger (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Paul Bolufer), Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Esperonnier, Michel Bourgain, Patrick Braouezec (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Patrice Bessac), Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Ian Brossat (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Raphaëlle Primet), Colombe Brossel (jusqu'à 12h56), Frédérique Calandra (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Colombe Brossel), Patrice Calméjane (jusqu'à 12h57), Christian Cambon (jusqu'à 11h17 puis pouvoir donné à Manuel Aeschlimann), Gilles Carrez (jusqu'à 12h57), Laurent Cathala (jusqu'à 12h10), Eric Cesari, Régis Charbonnier, Jacques Chaussat (jusqu'à 12h57), Hervé Chevreau (jusqu'à 10h33 puis pouvoir donné à Dominique Bailly), Yves Contassot, Gérard Cosme (jusqu'à 10h54), Jérôme Coumet (jusqu'à 11h22 puis pouvoir donné à Julien Bargeton), Daniel-Georges Courtois (jusqu'à 10h59), François Dagnaud (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-Bernard Bros), Philippe Dallier, Stéphanie Daumin (jusqu'à 12h19), Thierry Debarry, Claire de Clermont-Tonnerre, Jean-Baptiste de Froment, Marie-Pierre de la Gontrie, Grégoire de la Roncière (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Jean-Jacques Guillet), William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Patrick Donath (jusqu'à 12h20), Corentin Duprey, Christian Dupuy (jusqu'à 12h57), Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet, Yvan Femel (jusqu'à 11h43 puis pouvoir donné à Yves Révillon), Rémi Feraud, Léa Filoche, Vincent Franchi, Jean-Christophe Fromantin (jusqu'à 11h08),

Bernard Gauducheau, Jacques Gautier (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Jean-Baptiste de Froment), Sylvie Gerinte (jusqu'à 12h39), Hervé Gicquel, Christophe Girard, Nicole Goueta, Emmanuel Grégoire, Didier Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Daniel Guiraud, Antoine Guiseppone (jusqu'à 11h45 puis pouvoir donné à Vincent Franchi), Marie-Laure Harel (jusqu'à 11h49 puis pouvoir donné à Thierry Hodent), Eric Helard, Michel Herbillon (jusqu'à 12h18 puis pouvoir donné à Hervé Gicquel), Anne Hidalgo, Thierry Hodent, Ivan Itzkovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry, Halima Jemni, Bruno Julliard, Carinne Juste, Jean-Claude Kennedy, Marie Kennedy (jusqu'à 11h08 puis pouvoir donné à Jean-Charles Negre), Bertrand Kern, Olivier Klein, Nathalie Kosciusko-Morizet (jusqu'à 9h58 puis pouvoir donné à Alexandre Vesperini), Jean-Christophe Lagarde (jusqu'à 11h20 puis pouvoir donné à André Santini), Christine Lavarde, Jean-Yves Le Bouillonnet, François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Catherine Lecuyer (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Céline Boulay-Esperonnier), Eric Lejoindre (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Catherine Baratti-Elbaz), Marie-Christine Lemardeley (jusqu'à 11h44 puis pouvoir donné à Marinette Bache), Xavier Lemoine, Michel Leprêtre, Marie-Pierre Limoge, Séverine Maroun (jusqu'à 12h57), Hervé Marseille (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Eric Azière), Brigitte Marsigny (jusqu'à 12h13 puis pouvoir donné à Patrice Calméjane), Jacques JP Martin, Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Virginie Michel-Paulsen, Jean-Louis Missika (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Mao Peninou), Georges Mothron (jusqu'à 12h07), Gauthier Mougin (jusqu'à 12h57), Rémi Muzeau, Christophe Najdovski (jusqu'à 12h22), Jean-Charles Negre, Frédéric Nicolas, Pascal Noury, Patrick Ollier, Mao Peninou, Carine Petit, Gilles Poux, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Yves Révillon, Laurent Rivoire (jusqu'à 12h34), André Santini (jusqu'à 12h30), Eric Schlegel, Jean-Pierre Schosteck, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant, Georges Siffredi, Sylvie Simon-Deck, Jean-Pierre Spilbauer (jusqu'à 10h55 puis pouvoir donné à Jacques-Alain Benisti), Anne Tachene (jusqu'à 12h41), Azzédine Taïbi (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-François Voguet), Sylvine Thomassin (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Dominique Versini), Yves Thoreau, Patricia Tordjman (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Claude Kennedy), Ludovic Toro, Martine Valleton, Corinne Valls, Sophie Vally, François Vauglin, Pauline Véron (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Jean-Yves Le Bouillonnet), Dominique Versini, Alexandre Vesperini, Jean-François Voguet

ETAIENT REPRESENTES : Dominique Adenot (pouvoir donné à Marie Kennedy), François Asensi (pouvoir donné à Gilles Poux), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir donné à Gauthier Mougin), Christiane Barody-Weiss (pouvoir donné à Christine Lavarde), Jacques Baudrier (pouvoir donné à Sophie Vally), Jacqueline Belhomme (pouvoir donné à Marie-Hélène Amiable), Philippe Bouyssou (pouvoir donné à Stéphanie Daumin), Jean-Jacques Bridey (pouvoir donné à Sylvie Simon-Deck), Vincent Capo-Canellas (pouvoir donné à Laurent Rivoire), Luc Carvounas (pouvoir donné à Zacharia Ben Amar), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir donné à Jean-Paul Faure-Soulet), Stéphane de Paoli (pouvoir donné à Jean-Christophe Lagarde), Marielle de Sarnez (pouvoir donné à Denis Badré), Tony Di Martino (pouvoir donné à Olivier Klein), Patrick Douet (pouvoir donné à Patrice Leclerc), Michel Fourcade (pouvoir donné à Corentin Duprey), Jean-Michel Genestier (pouvoir

donné à Eric Schlegel), Philippe Goujon (pouvoir donné à Claire de Clermont-Tonnerre), Frédéric Hocquard (pouvoir donné à Léa Filoche), Philippe Juvin (pouvoir donné à Eric Cesari), Laurent Lafon (pouvoir donné à Marie-Pierre Limoge), Jean-François Lamour (pouvoir donné à Daniel-Georges Courtois), Philippe Laurent (pouvoir donné à Bernard Gauducheau), Françoise Lecoufle (pouvoir donné à Valérie Mayer-Blimont), Jacques Maheas (pouvoir donné à Daniel Guiraud), Pierre-Yves Martin (pouvoir donné à Ludovic Toro), Jean-Loup Metton (pouvoir donné à Hervé Marseille), Didier Paillard (pouvoir donné à Patrick Braouezec), Gilles Savry (pouvoir donné à Georges Mothron), Michel Teulet (pouvoir donné à Xavier Lemoine), Jean-Marie Vilain (pouvoir donné à Anne Tachene)

ETAIENT ABSENTS : Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud, Eric Berdoati, Julie Boillot, Raymond Charresson, Christian Demuynck, Oliver Dosne, Didier Dousset, Carole Draï, Afaf Gabelotaud, Stéphane Gatignon, Jean-Jacques Giannesini, Claude Goasguen, Eric Grillon, François Haab, Sakina Hamid, Vincent Jeanbrun, Franck Le Bohellec, Fadila Mehal, Eric Melhorn, Thierry Meignen, Joëlle Morel, Jean-Marc Nicolle, Anne-Constance Onghena, Philippe Pemezec, Robin Reda, Anne Souyris, Dominique Stoppa-Lyonnet, Georges Urlacher, Laurent Vastel, Alain Vedere

Le conseil métropolitain a délibéré le 24 juin pour adopter un projet de convention de partenariat avec l'Etat, la Société du grand Paris et la Caisse des dépôts. Le président de la Métropole du Grand Paris, le préfet d'Ile de France, le président du directoire de la Société du Grand Paris et le directeur régional de la Caisse des dépôts ont ensuite signé le 11 juillet dernier une convention de partenariat qui prévoit la répartition suivante des dépenses de l'organisation de l'appel à projets :

- 570 000 € payés par la Société du Grand Paris qui a contractualisé en son nom les deux marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, technique et juridique ;
- 330 000 € par la Caisse des Dépôts et Consignations sous forme de remboursement à la Société du Grand Paris ;
- 500 000 € par la Métropole du Grand Paris sous forme d'embauche d'un chef de projet et d'un assistant à mi-temps ;
- 100 000 € par l'Etat, via une subvention du Programme des investissements d'avenir.

L'appel à projets a notablement avancé depuis et un premier avenant s'impose désormais pour mettre à jour la convention, en particulier sur ses aspects financiers. La convention prévoit que toutes les dépenses nouvelles soient soumises au comité d'organisation. Celui-ci s'est réuni le 28 octobre dernier et a arrêté un projet d'avenant qui prend en compte les besoins financiers nouveaux de l'organisation suivants :

1. Le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage technique a été estimée à 800.000 par la SGP sur la base de 20 « hubs ». Le marché est à bons de commande et il s'adapte donc automatiquement au nombre de sites, aux frais de la SGP. A 61 sites, la facture monte à 2,3M€. Il s'agit d'un plafond de dépenses ;
2. La convention renvoyait à une décision ultérieure la prise en charge des actions d'animation et de communication (art. 11). La MGP s'est depuis engagée à prendre à sa charge les dépenses de communication. Elle a engagé une agence de communication, Dentsu (23,1k€), pour faire l'amorçage, et a pris à sa charge l'organisation de l'événement

de lancement du 10 octobre dernier (171k€). La SGP a mis à disposition pour cet événement son AMO de communication, Quai#3, contre remboursement de la MGP.

La MGP s'apprête désormais à lancer un marché public de communication sur 3 ans dans lequel elle insèrera les besoins en communication de l'appel à projets, jusqu'à concurrence de 400k€ sur 3 ans ;

3. Une prestation de dataroom a été commandée à la chambre des notaires ainsi qu'une prestation de formation par l'étude Chevreux pour un montant cumulé renégocié à -37%, soit 85k€ (contre 136 initialement) ;
4. L'APUR a été sollicitée pour établir des « portraits » de territoire dans un rayon de 800m autour de chacun des sites et faire toutes les prestations cartographiques de l'appel à projets. L'adhésion de la Métropole du Grand Paris a correspondu à l'engagement de ces travaux.

Le grand total prévisionnel s'établit à **3,8M€ sur 3 ans** (contre 1,9 dans la convention initiale). Ce montant est justifié au regard de la valorisation des terrains que l'appel à projets constitue.

L'avenant n°1 à la convention de partenariat vise à :

- Valider une hausse de la contribution de la Caisse des dépôts de 330 k€ à 1,07 M€
- Valider une réévaluation de la contribution de l'Etat de 100 à 170 k€
- Valider la mise à jour du montant du marché de l'AMO technique géré par la SGP, passant de 800.000€ à 2.337.500€ ;
- Valider la prise en charge par la Métropole de 2 marchés publics pour une dataroom (à hauteur de 60200€ HT avec Paris notaires services), et d'assistance juridique à la mise en place de l'espace partagé dématérialisé de documentation (à hauteur de 24500€ HT avec l'étude Chevreux)
- Flécher l'apport de 1,07 M€ de la Caisse des dépôts en remboursement des dépenses engagées par la SGP, dans un souci de convergence des contributions entre SGP, MGP et l'Etat, avec la CDC ;
- Valider le budget de 400k€ pour le marché de communication, comme cela est déjà suggéré dans la convention, et l'affecter à la Métropole du Grand Paris. Avaliser également le marché de communication d'amorçage porté par la Métropole du Grand Paris, comme cela a été annoncé lors du comité d'organisation le 11 juillet dernier ;
- Valider le remboursement de la MGP à la SGP des frais engagés pour l'événement de lancement pour mobiliser son AMO, Quai#3. Une convention spécifique de remboursement sera signée entre les deux parties (176k€).
- Prévoir une possibilité de mise à jour de l'annexe financière en autorisant le président de la Métropole à la signer pour autant qu'elle n'entraîne pas une augmentation des dépenses de la Métropole de plus de 25%

Au total la contribution de la Métropole du Grand Paris s'établit à 1.284.153€, celle de la société du Grand Paris à 1.297.500€, celle de l'Etat à 170.000€ et celle de la caisse des dépôts à 1.070.000€.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour :

- Approuver l'avenant à la convention de partenariat et autoriser le président à le signer
- Prévoir un pouvoir limité de signature d'avenants futurs par le président

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-11 ;

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

Vu la délibération du conseil de la Métropole n°CM2016/06/07 du 24 juin 2016 approuvant la convention de partenariat de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris »

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat CM2016/06/07 entre l'Etat, la SGP et la Caisse des dépôts et consignations.

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat ainsi avenantée.

AUTORISE le Président à prendre tout acte ou décision nécessaire à l'exécution de la convention, et à signer les avenants ultérieurs, dans la limite des crédits inscrits au budget, lorsqu'ils n'emportent pas une augmentation supérieure à 25% du montant HT des dépenses prévisionnelles incombant à la Métropole, telles que modifiées par l'avenant n°1.

DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 011 des budgets 2016 et suivants de la Métropole.

ADOpte A LA MAJORITE :

- **177 VOIX POUR**
- **1 ABSTENTION**

Le Président de la métropole du Grand Paris

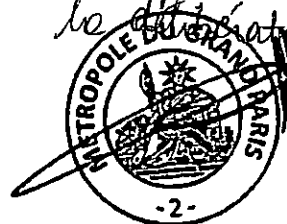

Patrick OLLIER
Député-Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre



INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS

CONVENTION DE PARTENARIAT

*Vu pour être annexé à
la délibération CN 2016/M/04*



-2-